



QUI EST ADMISSIBLE ?

Les résidents à faibles revenus qui entrent dans les catégories suivantes :

- femmes enceintes et nourrissons ;
- enfants âgés de 1 à 18 ans ;
- parents et tuteurs d'un enfant à charge ;
- adultes âgés de 19 à 64 ans, qui ne sont ni des femmes enceintes ni des personnes admissibles à Medicare.

Le NY State of Health est en conformité avec les lois étatiques et les droits civils fédéraux en vigueur, et ne pratique aucune discrimination pour des raisons de race, de couleur, d'origine nationale, de croyance/religion, d'âge, de sexe, de situation matrimoniale/familiale, de casier judiciaire, de condamnation(s) au pénal, d'identité de genre, d'orientation sexuelle, de facteurs génétiques prédisposants, de statut militaire, de statut de victime de violence domestique et/ou de représailles.

Medicaid en un coup d'œil

QUELLES SONT LES PRESTATIONS PRISES EN CHARGE ?

- Soins hospitaliers et ambulatoires
- Soins en clinique
- Dépistage précoce, diagnostic et traitement des enfants de moins de 21 ans couverts par le Programme de soins destiné aux enfants et adolescents
- Médicaments, fournitures, matériel médical et équipements tels que les fauteuils roulants, etc.
- Analyses et radiographies
- Soins préventifs, dentaires et traitements administrés par les médecins et dentistes
- Soins en maison de soins infirmiers
- Soins dispensés par des structures d'hospitalisation à domicile et soins personnels
- Traitement en hôpital psychiatrique (pour les personnes âgées de moins de 21 ans ou de 65 ans et plus), dans des établissements pour la santé mentale, et des établissements accueillant des personnes affectées de troubles du développement
- Prestations de planification familiale
- Transport pour les visites médicales, y compris l'usage des transports publics et consommation de carburant
- Transport d'urgence en ambulance à l'hôpital
- Produits pour arrêter de fumer tels que les gommes à mâcher et les timbres

Certaines prestations peuvent ne pas être prises en charge en raison de l'âge, des circonstances financières, de la situation familiale ou des conditions de logement. D'autres peuvent requérir un co-paiement peu élevé. Toutefois, aucun copaiement ne sera exigé si vous avez souscrit à un régime de soins gérés, à l'exception d'un copaiement peu élevé pour les services de pharmacie.

NOUS CONTACTER :

nystateofhealth.ny.gov | 1 855 355 5777 ou télécopieur : 1 800 662 1220
health.ny.gov/medicaid/

Comment savoir si mes revenus et ressources me permettent de bénéficier du régime Medicaid ?

Le tableau ci-dessous indique les plafonds de revenus annuels à ne pas dépasser pour être admissible au régime Medicaid.*

Les seuils de revenus sont calculés en fonction du nombre de personnes dans votre foyer.

Seuils de revenus annuels 2025				
Taille du foyer	Parents/tuteurs <i>ou</i> célibataires/ couples sans enfant <i>ou</i> adultes âgés de 19 et 20 ans n'habitant pas avec leurs parents	Enfants âgés de 1 à 18 ans	Adultes âgés de 19 et 20 ans habitant avec leurs parents	Femmes enceintes, nourrissons de moins d'un an, <i>ou</i> personnes admissibles aux prestations de planification familiale
	138 % du FPL	154 % du FPL	155 % du FPL	223 % du FPL
1	\$21,597	\$24,101	\$24,258	\$34,900
2	\$29,187	\$32,571	\$32,783	\$47,165
3	\$36,777	\$41,041	\$41,308	\$59,430
4	\$44,367	\$49,511	\$49,833	\$71,695
5	\$51,957	\$57,981	\$58,358	\$83,960
6	\$59,547	\$66,451	\$66,883	\$96,225
7	\$67,137	\$74,921	\$75,408	\$108,490
8	\$74,727	\$83,391	\$83,933	\$120,755
9	\$82,317	\$91,861	\$92,458	\$133,020
10	\$89,907	\$100,331	\$100,983	\$145,285
Personne supplémentaire	\$7,590	\$8,470	\$8,525	\$12,265

*Montant calculé en fonction du niveau fédéral de pauvreté (Federal Poverty Level, FPL) 2025. Les seuils de revenus peuvent être ajustés chaque année en fonction des nouveaux FPL.

Combien coûte Medicaid ?

Cotisations mensuelles : il n'y a pas de cotisations mensuelles pour Medicaid.

Participation aux coûts : certaines prestations prises en charge par Medicaid requièrent des copaiements peu élevés, mais parfois ils ne sont pas nécessaires.

Avec Medicaid le montant maximal annuel des copaiements ne dépasserait pas 200 \$.

Pour consulter la foire aux questions au sujet de Medicaid et leur réponse, rendez-vous sur : health.ny.gov/medicaid/